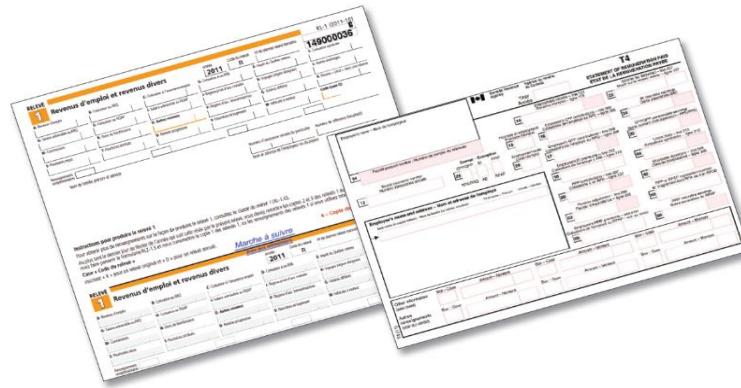


Aide Mémoire PVTistes et nouveaux arrivants

- Votre numéro d'assurance sociale. Normalement inscrit sur les T4 et relevé 1.



- Vous devez avoir un T4 et un relevé 1 pour chaque emploi. S'il vous en manque un, contactez votre ancien employeur.

- Un spécimen de chèque ou les coordonnées bancaires fournissant : succursale, numéro d'institution et numéro de compte.
 - Le montant payé pour toute assurance médicale. (Globe Partner)
 - Le montant payé pour les passes de transport en commun (passes mensuelles et hebdomadaires uniquement)
 - Si votre assurance n'a pas remboursé certains frais médicaux ou partiellement, le montant total de ce qui n'a pas été remboursé. (médecin, médicaments prescrits, ostéopathie, acupuncture, psychothérapie, naturopathie, physiothérapie...)
 - reçus pour dons de charité
 - Si vous avez étudié à l'univeristé, les frais de scolarité sous forme de T2202 A et relevé 8. La facture de l'université ne suffit pas.

Relevé 8
Ministère du Revenu

- Si vous n'avez pas reçu ces documents par la poste, téléchargez-les sur votre compte étudiant. Là où vous payez vos factures d'université et consultez vos relevés de note. (meddle ou autre).

- Certaines écoles privées peuvent obtenir des crédits d'impôt pour frais de scolarité, mais il doit être clairement indiqué sur la facture du ou des cours qu'ils sont déductibles au sens de la loi de l'impôt.